REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-:-
GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL
-:-:-:-:-:-

Porto-Novo, le 3 Décembre 196

DECRET N° 62/530/PR/CH

portant nomination et promotion dans l'Ordre National du Dahomey à l'Occasion de l'Inauguration officielle du Nouvel Hôpital de COTONOU

Le Président de la République
Grand Maître de l'Ordre National

VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU la Loi n° 60-26 du 21 Juillet 1960 portant Création de l'Ordre National du Dahomey et la Loi modificative subséquente n° 60-14 du 26 Février 1962 ;

VU le Décret n° 61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

SUR proposition du MINISTRE de la Santé Publique et des Affaires Sociales et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des MINISTRES entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Sont nommés et promus dans l'Ordre National du Dahomey, à titre étranger, pour prendre rang du 4 Décembre 1962,

a) Au Grade d'Officier

Mr. le Médecin-Colonel DIAGNE Adolphe-Blaise-Auguste	Chef de Service à la Coopération Technique Sanitaire à PARIS

b) Au Grade de Chevalier

Mr. CHEVERRY Roger	Inspecteur Général de la Santé Publique à PARIS

Article 2 - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

H. M A G A

Ampliations

Présidence	2
Grande Chancellerie	10
Affaires Etrangères	2
Information	1
Ministre de la Santé	1
Radio	1
J.O.R.D.	1
Intéressés	2